

**COMMUNE D'YZERON**

**DECISION DU MAIRE n° 2024-19  
du 13 Juin 2024**

**Madame la Maire,**

- Vu les délibérations du Conseil Municipal du 15 juin 2020 et 26 février 2021, par lesquelles Madame la Maire a été autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de maîtrise d'œuvre) qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu' à 25 000 € H.T. mais aussi la passation des avenants sur ces marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE**

Article 1 : de souscrire avec TIME PROPRETÉ, un contrat de prestation pour la réalisation de nettoyage des locaux communaux, pour :

LUSTRES, DALLES PLAFOND, TABLES :

- salle des fêtes, moyennant un coût total annuel de 365 € HT forfaitaire,

VITRERIE :

- office du tourisme, moyennant un coût annuel de 45 € HT forfaitaire,
- bibliothèque, moyennant un coût annuel de 80 € HT forfaitaire,
- complexe associatif, moyennant un coût annuel de 245 € HT forfaitaire,
- salle C. BRYON, moyennant un coût annuel de 45 € HT forfaitaire,
- salle des fêtes, moyennant un coût annuel de 520 € HT forfaitaire,
- mairie, moyennant un coût annuel de 280 € HT forfaitaire,
- salle Bellevue + espaces jeunes, moyennant un coût annuel de 160 € HT forfaitaire,

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame la Maire,  
Agnès NELIAS

Transmise en préfecture le : 17 JUIN 2024  
Notifiée le : 17 JUIN 2024  
Affichée le : 17 JUIN 2024

